



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 120320

Texte de la question

M. Michel Sordi interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le problème de la pénurie des médecins du travail. Pour pallier cette pénurie, le Gouvernement a choisi la pluridisciplinarité depuis le décret de 2004 et le plan santé au travail de la même année. Ainsi les pouvoirs publics vont former des ingénieurs de prévention des risques professionnels, des infirmières qui vont se charger d'une partie du travail des médecins. De plus, depuis 2004, la périodicité des visites est passée de un à deux ans sauf pour les personnes soumises à des risques élevés (expositions chimiques, toxiques, amiante, travaux sur écran...). Les médecins, en plus des consultations des salariés, doivent être présents en milieu professionnel pour des visites d'entreprises, de postes de travail, des réunions de CHSCT mais gèrent également des activités connexes (des sessions de formation par exemple). Malgré toutes ces réformes, les médecins du travail continuent à manquer et nombre de centres de visites médicales se voient dans l'obligation de réduire les prestations dispensées aux adhérents ou de se séparer directement de certains d'entre eux. Il lui demande ainsi s'il est possible d'obtenir des dérogations pour permettre l'exercice de médecins non encore titulaires (comme des médecins généralistes par exemple) en attendant la formation nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120320

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11024

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)